



**IIM**

DIGITAL SCHOOL  
DE VINCI PARIS NANTES

# VAE

**Validation des acquis  
de l'expérience.**

**DES FORMATIONS UNIQUES  
POUR LES MÉTIERS DE DEMAIN**

# VAE

## Validation des acquis de l'expérience

### QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel, institué par l'article L335-5 du code de l'Éducation modifié par la loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022, permettant à toute personne engagée dans la vie active ou citoyenne de demander la reconnaissance de ses acquis pour valider un diplôme ou un titre professionnel sans participer à la formation qui y prépare.

**Elle permet la prise en compte de l'expérience pour l'obtention de tout ou partie d'un diplôme ou un titre professionnel ([www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)).**

### CONDITIONS D'ACCÈS À LA VAE

Toute personne quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'une expérience en rapport direct avec le contenu de la certification visée, peut prétendre à faire valider les acquis de son expérience en vue d'obtenir une certification professionnelle ou d'un bloc de compétence. Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande par certification pendant la même année civile. Pour des certifications différentes, il est possible de déposer jusqu'à trois demandes au cours de la même année civile.

### POUR QUELLES FORMATIONS ?

Les certifications accessibles par la VAE sont les diplômes ou titres à finalité professionnelle et les certificats de qualification professionnelle (CQP), enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Cinq titres de l'IIM Digital School sont accessibles par la VAE et les blocs de compétences composant ces certifications sont éligibles au dispositif.



### ACCESSIBLES PAR LA VAE

#### Titre de niveau 7 européen

- . Manager de la communication numérique
- . Réalisateur d'animation 3D
- . Manager marketing digital
- . Manager de projet Ux Design

#### Titre de niveau 6 européen

- . Chef de projet digital

# Les étapes de la VAE



# Comment **procéder** ?

## INFORMATION CONSEIL

En fonction de la certification visée, un premier contact est nécessaire avec le/la chargé(e) de promotion concernée. Il vous sera demandé un curriculum vitae détaillé (5-6 pages), suivi d'un échange sur la pertinence de votre projet de VAE compte tenu de votre situation. Si le projet est adéquat, toutes les informations nécessaires pour vous engager dans la démarche vous seront transmises.

## RECEVABILITÉ

La première démarche consistera en la constitution du dossier de recevabilité (CERFA + Dossier complémentaire) dans lequel vous présenterez votre parcours et les activités que vous avez exercées en illustrant leur adéquation avec le titre recherché et les compétences acquises. Ce dossier devra être adressé par mail (accompagné des pièces jointes exigées) et par voie postale sous format papier.

La commission VAE étudiera votre dossier de recevabilité et émettra un avis par écrit dans un délai maximum de deux mois suivant le dépôt.



## RÉDACTION DU DOSSIER DE VALIDATION (DOSSIER DE PREUVES)

Dans le cas d'un avis favorable, un entretien (téléphonique ou physique) sera organisé avec le directeur de la certification concernée pour une présentation détaillée des compétences exigées et définies dans le référentiel de compétence enregistré au RNCP. Cette deuxième démarche vous engagera dans la rédaction du dossier de validation (ou dossier de preuves) qui a pour but de décrire vos activités professionnelles caractéristiques à l'aide d'exemples concrets et de présenter de manière détaillée et exhaustive vos acquis, savoirs, aptitudes et capacités en lien direct avec les exigences de la certification visée.

Cette démarche peut faire l'objet d'un accompagnement personnalisé auprès d'un conseiller qui vous dispensera une aide méthodologique afin de vous aider à cibler et formaliser vos arguments dans le dossier de preuves et vous préparer à la soutenance de présentation. L'accompagnement alterne généralement des entretiens individuels et des phases de travail collectives ou personnelles. L'IIM Digital School mais aussi des cabinets extérieurs le proposent. Cet accompagnement peut être financé au même titre que votre démarche VAE.

## ENTRETIEN AVEC LE JURY

Une fois votre dossier déposé, vous serez convoqué à un entretien par le jury d'évaluation, qui pourra vous mettre en situation de travail reconstituée. Le jury statuera ensuite sur votre demande avant notification de sa décision.

# Décision du jury

## VALIDATION TOTALE

Lorsque vos acquis sont en adéquation avec les attendus de la certification visée et correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées, le jury décide la validation totale et l'attribution du titre.

## VALIDATION PARTIELLE

Lorsque vos acquis ne correspondent pas entièrement aux compétences, aptitudes et connaissances de la certification visée, le jury décide la validation partielle et se prononce sur les éléments devant faire l'objet d'une évaluation complémentaire pour l'obtention du titre. Dans ce cas, il y a nécessité d'acquérir les compétences manquantes ou insuffisantes : soit par un parcours de formation complémentaire, soit au cours d'une mise en situation professionnelle. Le candidat dispose alors d'un délai supplémentaire communiqué par l'organisme de formation afin de compléter sa VAE (nouvelle présentation d'un dossier de validation). Au-delà du délai imparti, la procédure complète devra être renouvelée.

## REFUS DE VALIDATION

Lorsque vos acquis ne correspondent à aucune des compétences, aptitudes et connaissances de la certification visée, le jury prend une décision de refus d'attribution de la certification.





## Coût de la VAE

	Candidat externe	Alumnis IIM (diplômés depuis minimum 4 ans)	Alumnis EMLV, ESILV, De Vinci Executive Education
<b>Frais de dossier</b> (étude de faisabilité)	200€	Pas de frais de dossier	Pas de frais de dossier
<b>Livraison livret 2 + passage devant le jury</b> (titre niveau 6)	3 000€	1 500€	2 100€
<b>Livraison livret 2 + passage devant le jury</b> (titre niveau 7)	4 000€	2 000€	2 800€
<b>En cas de second passage</b>	500€	250€	350€
<b>Accompagnement</b> (facultatif)	1 600€	800€	1 120€

# Modes de financement

La procédure de VAE et la reprise d'études peuvent être financées au titre de la Formation Professionnelle Continue par l'employeur ou par différents organismes.

Plus d'information sur [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

## DANS LE CADRE D'UN CONGÉ VAE

Dans l'entreprise, la VAE peut être mise en œuvre à l'initiative du salarié dans le cadre d'un congé de validation des acquis. Ce congé pour VAE, ouvert aux candidats salariés, permet de participer aux épreuves de validation ou, le cas échéant, de bénéficier d'un accompagnement à la préparation de la validation.

### Le congé pour VAE donne droit, pour le salarié :

- . À une autorisation d'absence justifiée par la notification de recevabilité (en vue de la participation aux épreuves de validation ou de l'accompagnement à la préparation à cette validation) ;
- . Au maintien de sa rémunération ainsi qu'à la prise en charge des frais de VAE, dès lors qu'il a obtenu d'un organisme paritaire le financement des dépenses afférentes à ce congé. La rémunération est en principe versée par l'employeur qui est lui-même remboursé par l'Opacif.

## DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La VAE peut être également mise en œuvre à l'initiative de l'employeur, dans le cadre du plan de développement des compétences.

### . Prise en charge par l'entreprise et/ou l'OPCO

Dans le cadre du plan de développement des compétences, l'employeur est libre de financer au salarié de son choix une validation des acquis de son expérience. Aucune condition d'ancienneté ou de délai de franchise n'est requise.

### . Budget plan de développement des compétences

Lorsque la VAE est menée à la demande de l'employeur, elle est financée sur le budget "plan de développement des compétences".

## DANS LE CADRE DU CPF

Le Compte personnel de formation (CPF) permet au salarié de cumuler des heures pour une action de formation. Ainsi, ces heures peuvent être utilisées pour les actions d'accompagnement à la VAE.

C'est au salarié de prendre l'initiative d'utiliser son CPF pour mener à bien son projet VAE.

	Moyens	Financements
Je suis salarié(e)	CPF Entreprise	OPCO Plan de développement des compétences
Je fais partie de la fonction publique	Congé VAE	Administration
Je suis demandeur d'emploi	Indemnisé	Pôle Emploi Conseil Régional (sous certaines conditions)



## À PROPOS DE L'IIM

**IIM Digital School est la première école française du digital, créée en 1995 à Paris-La Défense.**

**Elle compte 3 000 anciens et forme 2 100 étudiants répartie dans cinq spécialisations suivantes :**

**Communication digitale et e-business, Développement web, Création et Design, Jeux vidéo et Animation 3D.**

Elle propose **14 spécialisations** en années 4 et 5 toutes accessibles en alternance.

Elle possède **5 titres enregistrés au RNCP :**

- . Chef de Projet Digital (Niveau 6)
- . Manager de la Communication Numérique (Niveau 7)
- . Manager du Marketing Digital (Niveau 7)
- . Réalisateur Animation 3D (Niveau 7)
- . Designer d'expérience utilisateur (Niveau 7)

L'IIM Digital School est labellisée par IAB France et membre du réseau des écoles du jeu vidéo du SNJV (Syndicat National du Jeu Vidéo), du RECA (Réseau des Écoles françaises de Cinéma d'Animation), de LearningLab Network, de Talents du Numérique et des associations professionnelles Cap Digital, Capital Games et Designer Interactif.



### Contact

[vae.iim@devinci.fr](mailto:vae.iim@devinci.fr) / Tél. : 01 81 00 30 65

**IIM**

DIGITAL SCHOOL  
DE VINCI PARIS NANTES

Retrouvez-nous sur



#PoleDeVinci

# IIM.FR

